

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$8.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 39.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 23 SEPTEMBRE 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif : il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

ÇA ET LÀ

Dans le beau mandement que Mgr l'archevêque de Québec vient de publier au sujet de la colonisation, Sa Grâce déplore les ravages de l'émigration. Evidemment Mgr Taschereau ne croit pas à l'émigration providentielle.

* *

M. le juge Routhier a maintenu l'élection de M. Perrault, député conservateur de Charlevoix, et condamné le pétitionnaire à payer les frais.

Une dépêche de Québec dit que M. Cimon, le pétitionnaire, aurait l'intention d'en appeler à la Cour Suprême.

* *

Le *Journal des Trois-Rivières* nous croyant capable de faire ce qu'il ferait sans doute lui-même, nous accuse d'avoir inventé la lettre que nous avons publiée comme venant d'un prêtre. L'honneur paraissant être un vain mot pour certains journalistes de ce pays qui croient que leurs extravagances religieuses doivent leur tenir lieu de tout, nous nous expliquons leurs soupçons.

* *

Le *Canadien* disait, il y a quelques jours, en annonçant la formation d'un cercle agricole sous la direction d'un prêtre dévoué : "M. David va sans doute dire que c'est de l'influence indue."

Non, quand les prêtres, fidèles aux traditions de leurs devanciers, s'enfoncent dans la forêt pour donner l'élan à la colonisation, ou lorsqu'ils travaillent dans leurs paroisses au progrès de l'agriculture et de l'éducation, lorsqu'à l'enseignement des sublimes vérités de la religion et de la morale ils joignent celui des choses les plus nécessaires à la prospérité du pays, il se montrent les dévoués de la religion et de la patrie, ils font l'œuvre de Dieu.

* *

Tous les journaux ont annoncé avec joie, il y a quelques jours, l'arrivée au milieu de nous d'un autre français, M. de Lalonde, qui vient, au nom d'une puissante compagnie, étudier les ressources de notre pays dans le but d'y placer des capitaux. M. Joseph Perrault s'est donné beaucoup de peine pour mettre ce monsieur en mesure d'accomplir sa mission, il leur a présenté les journalistes et quelques-uns des principaux citoyens de Montréal. Une excursion a été organisée pour lui faire voir les townships de l'Est et il est revenu enchanté de son voyage.

* *

Un nouveau journal vient de paraître à Québec. Son but est clair, limpide, ainsi qu'on le verra par la première phrase de son prospectus :

Notre journal, *Le Québécois*, est un journal déterminément dévoué à la cause de tous les principes et de tous les intérêts conservateurs, mais irrévocablement décidé à faire une guerre acharnée à la politique anti-québécoise du cabinet Chapleau et à ses allures injurieuses à l'honneur et aux droits de notre cité.

Le *Nouvelliste* annonce de son côté "qu'il est question de fonder à St-Roch de Québec un club politique dont l'objet principal serait de veiller à la propagation des principes conservateurs, et de

"réclamer pour la ville de Québec la part de patronage qui lui revient."

Chaque ville, chaque village de la province de Québec aura bientôt, outre son ange-gardien, un journal pour les protéger.

Les journaux poussent à Québec comme les navets, mais ils ne vivent guère plus que ce que vivent les navets. Si toutes les villes, tous les villages, toutes les paroisses, toutes les familles, tous les individus qui n'ont pas assez de patronage fondent un journal, ce sera amusant.

Nous ne disons pas cela pour blesser le *Québécois*, qui peut bien avoir raison de se plaindre, mais pour caractériser la situation politique de la province de Québec, pour démontrer que tout se réduit en ce moment à une question de patronage.

* *

Le *Nouveau-Monde* annonce que M. F. Parkman, historien américain, se consacre actuellement à faire l'histoire des dernières années de la domination française, époque fertile en guerres entre les Anglais et les Français.

L'ouvrage de M. Parkman commencera à la paix d'Aix-la-Chapelle pour finir à la mort de Wolfe et de Montcalm, et enfin à la prise de Québec. M. Parkman a eu le bonheur de pouvoir mettre la main sur quantité de matériaux inédits, notamment les lettres de Montcalm à sa femme, qui ont été mises à sa disposition par le présent marquis de Montcalm.

LA SITUATION EN IRLANDE

DANGERS DE L'AGITATION QUI S'Y FAIT

Constatons d'abord que *The United Kingdom*, le Royaume-Uni d'Angleterre est le Royaume le plus désuni qui existe; les Écossais ont une profonde antipathie pour les Anglais, que de leur côté les Irlandais haïssent de tout leur cœur. Depuis le 26 mai 1800, époque de l'Union finale, c'est-à-dire de l'Union législative entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, les Irlandais n'ont cessé de protester contre cette Union, et le célèbre agitateur O'Connell a eu des successeurs qui n'ont pas craint de soutenir leurs réclamations les armes à la main. L'ouverture d'un Parlement à Dublin donnerait-elle à l'Irlande le bonheur et la prospérité absolus, c'est contestable, bien que ce soit la conviction des *Home Rulers*, à la tête desquels se trouve maintenant M. Parnell, membre de la Chambre des Communes.

Ni conservateurs, ni libéraux, troisième parti politique, les *Home-Rulers* ou Parnellistes, du nom de leur nouveau chef, ont inventé l'*obstruction* parlementaire, manœuvre qui consiste à prendre la parole les uns après les autres, à refaire chacun le même ennuyeux discours, lorsqu'il s'agit d'un bill sur l'Irlande; s'efforçant de fatiguer l'assemblée, de mettre obstacle aux délibérations, pour obtenir, ainsi que cela a eu lieu la semaine dernière, des séances qui durent vingt-deux heures consécutives, sans qu'il soit possible de voter aucune loi.

La tactique puérile des *Home-Rulers* n'est que désagréable surtout pour les députés qui tiennent à se coucher de bonne heure; car la loi qui n'est pas votée la veille, ne manque jamais de passer le lendemain; mais à côté de cette première

faction irlandaise, il y en a une seconde, bien autrement dangereuse, ne procédant plus légalement, mais dont les auxiliaires sont le pillage, l'incendie et le meurtre; j'ai nommé *the Land League*, la Ligue de la Terre.

Que veut cette sorte de Société agraire? C'est fort simple. "Le moyen de n'avoir pas de loyer à payer, c'est d'avoir une maison à soi," dit un vaudevilliste; eh bien! les Irlandais désirent mettre en pratique cette judicieuse pensée.

Le sol, en Irlande, aussi peu productif que mal cultivé, appartient en presque totalité à un nombre très restreint de propriétaires, dont les fermiers, ayant pris depuis de longues années, la douce habitude de payer mal leurs redevances, quand ils ne s'abstiennent pas entièrement de cette formalité, demandent aujourd'hui à devenir propriétaires à leur tour; seulement, comme il serait un peu leste de dépouiller purement et simplement les anciens propriétaires, les fermiers proposent d'acheter les terres. Avec quoi payeront-ils leurs achats, puisqu'ils ne peuvent acquitter leurs loyers?

L'Irlandais pauvre, mais malin, a trouvé le moyen de tourner cette grosse difficulté; ce n'est pas lui qui payera sa propriété, c'est le gouvernement qui, soldant par annuités les terres acquises à un prix fixé arbitrairement, les cédera au fermier, lequel sera débiteur et s'acquittera quand il pourra. Il y a là-dessus toute une combinaison financière, dont je vous fais grâce. Le gouvernement n'admet pas cette proposition, encore plus mal accueillie par les propriétaires, et ceux-ci, fatigués de ne rien percevoir de leurs revenus, usent de leurs droits légaux et font expulser judiciairement leurs tenanciers.

La Ligue de la Terre intervient; elle défend à ses membres de louer les terres dont les fermiers ont été chassés; elle défend d'acquérir les meubles, les bestiaux, les moissons saisis. Elle encourage la résistance en provoquant au besoin l'assassinat. Elle fait afficher dans les comtés des avertissements ainsi conçus :

"Quand vous aurez vendu vos récoltes, habillez vos femmes et vos enfants, et mettez le surplus du produit dans vos poches, mais ne payez pas vos propriétaires."

Le gouvernement, de son côté, renforce les garnisons d'Irlande, le parlement vote des sommes importantes pour l'entretien d'un corps spécial de constables, mais les meurtres continuent, les auteurs en sont rarement découverts, et les baillis chargés de faire exécuter les ordonnances de justice ne peuvent opérer qu'assistés de la force armée.

Le rejet, par la Chambre des lords, du bill dont le but était d'accorder des secours aux victimes des troubles qui ont éclaté l'année dernière, a mis le comble à l'agitation actuelle; si elle continue, il est probable qu'une réunion du parlement sera nécessaire en automne, et qu'on sera forcé de présenter un bill de *coercition* semblable à celui adopté en 1833, qui donnait au lord lieutenant d'Irlande, le droit d'interdire les meetings et de proclamer l'état de siège.

La Ligue de la Terre est puissante, elle reçoit de forts subsides, et ses adhérents sont nombreux. Ceux des cultivateurs qui n'en font pas partie, sont quotidiennement menacés de mort, on dépose à